

**Extrait de délibération portant adoption du budget de la
Commune de Sédhiou au titre de la gestion 2025**

Le Conseil municipal

VU la Constitution ;
VU la loi 72 02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;
VU la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;
VU le décret n°2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;
VU le procès-verbal n°001 du conseil municipal de Sédhiou en date du 08 février 2022, portant installation du Maire de la Commune de Sédhiou et élection des membres du bureau municipal ;
VU le procès-verbal de la session du conseil municipal de Sédhiou en date du 26 décembre 2024,

DELIBERE

Article Premier : Est adopté, au titre de la **gestion 2025**, le budget de la commune de Sédhiou arrêté et équilibré en recettes et en dépenses, à la somme d'**un milliard trois cent dix-sept millions cent soixante mille francs (1 317 160 000f)** CFA détaillée ainsi qu'il suit :

I. RECETTES

A/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	LIBELLES	Voté
121	Report à nouveau	35 000 000
70	Produits de l'exploitation	66 700 000
71	Produits domaniaux	118 300 000
72	Impôts locaux	97 040 000
73	Taxes municipales	50 008 335
74	Produits divers	38 581 665
75	Dotation de fonctionnement	150 000 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		555 630 000

B/ RECETTES D'INVESTISSEMENT :

SERVICES	ARTICLES	LIBELLES	Voté
10	1051	Fonds de concours de l'Etat	40 000 000
	1052	Fonds de concours du FECT	45 000 000
	1059	Autres fonds de concours	654 258 958
11	115	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 000 000
12	123	Résultat d'investissement reporté	2 271 042
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			761 530 000

TOTAL GENERAL DES RECETTES : 1 317 160 000

II. DEPENSES

A / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Services	LIBELLES	Voté
1104	Assurances	280 000
210	Contingents et Participation	2 870 000
313	Cabinet du Maire	99 430 000
321	Secrétariat- Bureau	88 990 000
331	Recette municipale	6 400 000
341	Service de Perception	44 420 000
351	Abattoirs, Halles et Marchés	360 000
361	Propriétés communales	6 000 000
381	Voirie, Squares et Jardins	7 800 000
391	Nettoisement	21 000 000
401	Ateliers et Garages	18 000 000
411	Service des eaux	12 000 000
412	Assainissement	5 000 000
421	Eclairage public	43 000 000
441	Education-Jeunesse-Culture-Sports	69 780 000
451	Santé-Hygiène-Actions Sociales	72 000 000
461	Cimetières et Pompes funèbres	2 100 000
508	Fêtes et Cérémonies publiques	3 000 000
509	Dépenses diverses	33 200 000
600	Opérations financières	20 000 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		555 630 000

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Services	LIBELLES	Voté
7011	Mairie et annexes	18 530 000
7021B	Voirie publique	153 000 000
7021F	Transports et gares routières	12 000 000
7021G	Eclairage public et Signalisation lumineuse	149 000 000
7021H	Parcs, Squares et Jardins	7 000 000
7021L	Eaux	120 000 000
7021M	Assainissement	10 000 000
7041	Halles et Marchés	46 000 000
7051A	Equipements sanitaires	8 000 000
7053	Cimetières	3 000 000
7061	Equipements scolaires	22 000 000
7063	Equipements sportifs	205 000 000
731	Opérations financières	8 000 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		761 530 000

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 1 317 160 000

Article 2 : la présente délibération ne prend effet qu'après l'approbation du Préfet de Sédhiou.

Fait à Sédhiou, le 26 Décembre 2024

Le Maire



**El Hadji
Omar KANTE**